

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 JUILLET

### Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2020 :

Centre Communal d'Action Sociale	7000 €
R.A.S.E.D. (réseau d'aides)	180 €
A.S.M.S.A.(football)	1800 €
Tennis de Table Moutierrois	750 €
M.M.A.C.	1100 €
Vélo-club	900 €
Hand-ball (association moutierroise)	800 €
Tennis-Club du Pays Moutierrois	750 €
Pétanque Champ de Foire	300 €
Danse Attitude	800 €
Ecole de danse Angles	175 €
Gym Atlantic Club	1700 €
Judo Club Etoile du Payré	600 €
Multisports loisirs	300 €
Escadron des Fontenelles	200 €
Bibliothèque pour tous	1200 €
Comité de jumelage	200 €
Chorale Harmonia	200 €
Anciens combattants	150 €
Elèves sapeurs-pompiers	300 €
Ecole de musique Champ st Père	200 €
Amicale Laïque	1000 €
A.P.E. Gaston Ramon	800 €
A.P.E.L.St Maurice	800 €
Amicale du personnel des collectivités	800 €
Ti Chou Tit'Rose	200 €
Vie Libre	120 €
Les Fils Argentés	350 €
La Cicadelle	35 €
Machine Rétro 85	120 €
Les amis de St Jacques	100 €
Syndicat de Chasse	200 €
100 pour un	750 €
C.F.A. Ifacom la ferrière	40 €
MFR Bournezeau	40 €
MFR St Jean de Monts	40 €
M.F.R. Les Achards	40 €
M.F.R. St Fulgent	40€

M.F.H. Mareuil	80 €
Lycée technique professionnel CHOLET	40 €

### **Contrat d'association avec l'école privée**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 février 2020 constatant le coût d'un élève de l'école publique pour l'année 2019 s'élevant à la somme de 617 €.

La participation des communes pour les deux écoles primaires est donc fixée à 617 €.

Au vu de ces éléments, la participation de la commune de Moutiers-les-Mauxfaits à l'Ogec Saint Maurice pour les 106 élèves moutierrois s'élève à : 65 402 € à laquelle s'ajoutent les participations des communes du Givre (8 638 € pour 14 élèves), de St Cyr en Talmonçais (6 170 € pour 10 élèves) de Saint Vincent sur Graon (6416.80 € pour 13 élèves) et de Curzon (2468 € pour 4 élèves).

Il est à noter que 25 élèves domiciliés dans des communes possédant une école ne donnent pas lieu au versement de la participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1° - Décide de fixer à **86 626.80 euros** le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée St Maurice de Moutiers-les-Mauxfaits pour l'année scolaire **2020-2021**,

2° - Précise que cette participation fera l'objet de trois versements égaux qui seront versés respectivement dans le courant des mois de septembre 2020 janvier et avril 2021.

3° - approuve les termes et conditions de la convention avec la commune de St Vincent sur Graon qui prévoit une participation de 80 % du coût d'un élève pour les enfants graonnais fréquentant l'école St Maurice, comme le prévoit la convention signée entre les deux communes.

### **Tarifs de restauration**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée 2020.

Le Conseil Municipal, au vu des comptes de résultat et du budget prévisionnel de ce service,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide de maintenir les tarifs, comme suit :***

**3.30 euros** pour les élèves résidant à Moutiers-les-Mauxfaits

**4.00 euros** pour les élèves extérieurs

Pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs.

**2.63 euros** pour les employés du service scolaire-restauration

**4.65 €** pour les enseignants

### **Prix de vente des parcelles au lotissement le domaine des Roches Bleues**

Considérant les permis d'aménager accordés pour les tranches 1 et 2 le 18 octobre 2019,  
Considérant le budget prévisionnel de l'opération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente des parcelles 1 à 56 du lotissement « le domaine des Roches Bleues » à **68 euros hors taxes par mètre carré.**
- Décide que le prix sera soumis à TVA sur marge
- Confie la rédaction des actes notariés à l'étude de Maître Céline TEFFAUD notaire à Moutiers les Mauxfaits

### **Location du logement de la poste**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le logement de la poste pourrait être loué pour une courte durée à une famille moutierroise et demande au conseil municipal son avis sur cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la location de l'appartement de la poste à Madame Corinne ANDRE à compter du 1<sup>er</sup> août.

Le bail est établi pour une année avec possibilité de reconduction.

Le loyer est fixé à la somme de 450 euros, payable à terme échu, hors charges.

- Autorise le Maire à signer le bail de location, ci-annexé.

### **Location de l'atelier technique**

Considérant que le service technique est en cours d'emménagement dans leur nouveau local situé ZA du Renaudon,

Considérant que l'atelier situé au 44 rue des Sables sera disponible à la vente ou la location d'ici le mois de septembre,

Monsieur COUTANSAIS explique que l'association JOB INSERTION, qui n'a pas de local adapté, a sollicité la possibilité de louer le bâtiment pour constituer l'atelier de l'équipe du chantier d'insertion et sollicite l'avis du conseil sur cette affaire.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Considérant la demande de l'association JOB INSERTION et la disponibilité de l'atelier technique,

Considérant que le chantier d'insertion ferait des travaux de remise en état du local,

Décide de louer l'atelier situé au 44 rue des Sables, d'une surface de 486 m<sup>2</sup> au prix de 800 euros par mois, dès qu'il sera disponible et pour une durée de trois années renouvelables.

Monsieur COUTANSAIS est délégué pour la signature du bail de location avec l'association JOB INSERTION, après avoir défini les conditions de cette location.

### **Achat de parcelle**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2020, l'acquisition de la parcelle n°1 du lotissement « Les Midinettes 2 » commercialisé par INVESTI'SOL afin d'aménager un accès et du stationnement pour la maison des projets.

L'accès présente un intérêt pour tous les jeunes qui fréquenteront l'espace jeunes et l'Outil en mains

car il permettra une liaison sécurisée vers les équipements scolaires et sportifs.

Le prix d'achat de la parcelle de 190 m<sup>2</sup> s'élève à 28 333.34 euros hors taxes

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide l'acquisition de la parcelle n° 1 du lotissement «les Midinettes 2 » au prix de 28 333.34 euros hors taxes
- Autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié qui sera établi par l'étude de Maître Eveillard, notaire à la ROCHE SUR YON.

### **Élection des délégués au SYDEV**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SyDEV,

Considérant que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le Comité Syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie, constitués des délégués des communes adhérentes et des délégués des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre adhérents,

Considérant que les délégués des communes doivent être réunis au sein des Comités Territoriaux de l'Energie (CTE),

Considérant que, préalablement à l'élection des délégués des CTE au Comité Syndical du SYDEV, il appartient à chaque commune d'élire ses délégués au CTE,

Considérant que notre Commune doit être représentée au Comité Territorial de l'Energie de Vendée Grand Littoral par 1 délégué titulaire et par 1 délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;  
Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Sont élus à l'unanimité des voix :

**Délégué titulaire :**

M. Jean-Serge MOUSSION

**Délégué suppléant :**

M. François BUSSONNIERE

### **Désignation du Correspondant Défense**

Monsieur le Maire explique qu'il a lieu de désigner un correspondant défense dont la fonction a vocation à développer le lien armée-nation. Son rôle est essentiel pour associer les citoyens aux questions de défense et notamment la jeunesse. La mise en place du Service National Universel au cours de ce mandat va accentuer les relations entre l'armée et la commune sur le sujet de la jeunesse.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'élire un membre qui sera le CORDEF pendant la durée du mandat.

Le conseil municipal élit **M. Jean-Serge Moussion**, à l'unanimité comme correspondant Défense (CORDEF).

## **Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent**

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants est composée en plus du Maire de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

MM Jean-Serge Moussion, Laurent CHAUVET et Thierry GUILLOTEAU sont candidats comme titulaires.

Mme Violette ESTEBE, MM André SACHOT et Flavien BOCQUIER sont candidats comme suppléants.

Le conseil municipal procède au vote :

**MM Jean-Serge Moussion, Laurent CHAUVET et Thierry GUILLOTEAU** ayant obtenu l'unanimité des suffrages (19 voix) sont déclarés élus membres titulaires.

**Mme Violette ESTEBE, MM André SACHOT et Flavien BOCQUIER** Ayant obtenu l'unanimité des suffrages (19 voix) sont déclarés élus membres suppléants.

## **Programme de travaux de restauration à l'église**

Monsieur le Maire explique que des désordres ayant été constaté au niveau de la voute de l'église, un diagnostic avait été réalisé sur conseil des services du département pour s'assurer que l'accueil du public ne présentait pas de danger. Dans le même temps, il a été constaté qu'un programme de travaux serait nécessaire sur différents points de l'édifice.

A cet effet, un diagnostic technique et sanitaire du couvert, du beffroi, des murs intérieurs, des voutes, planchers vitraux et éclairages a été réalisé par le cabinet d'architecture de Mme Patricia JAUNET.

Celui-ci fait apparaître un programme de travaux à réaliser en plusieurs tranches dont l'estimation s'élève à :

Travaux extérieurs pour 615 800 euros hors taxes

Travaux intérieurs pour 385 300 euros, soit un total de 1 001 100.00 euros hors taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le diagnostic réalisé par Mme Patricia JAUNET

Décide de poursuivre ce dossier en sollicitant l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur les travaux à réaliser, le monument étant classé.

Sollicite des financements auprès de la DRAC, du Conseil régional et du conseil Départemental.

## **Conventions SYDEV**

Monsieur le Maire donne lecture de deux propositions élaborées par le SYDEV pour les travaux suivants :

- Enfouissement du réseau éclairage et téléphone, à l'occasion des travaux de renforcement de la ligne électrique par ERDF, dans la rue des Ecoles sur la portion comprise entre la rue des Sables et la place de la Gare. La convention prévoit une participation communale de **26 855 euros** pour l'enfouissement des réseaux éclairage et téléphone.
- Fourniture et pose de l'éclairage au lotissement le domaine de la source avec une participation du budget lotissement à hauteur de **30 233 euros**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et conditions proposés par le SYDEV et autorise le maire à les signer. Les dépenses étant inscrites dans les budgets respectifs de la commune et du lotissement le domaine de la Source.

### Adhésion à l'association des maires pour le civisme

Considérant l'intérêt que représente l'action du passeport du civisme pour les enfants des écoles de Moutiers les Mauxfaits et la réussite des éditions précédentes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Valide l'adhésion 2020 à l'association des maires pour le civisme et demande à Monsieur le maire de régler la cotisation de 200 euros.**

### Conventions VENDEE EAU

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention établie par VENDEE EAU pour les travaux d'aménagement du réseau eau potable et sécurité incendie dans le lotissement le domaine des Roches Bleues.

- Les travaux prévoient le réseau et les branchements de chaque logement ainsi qu'un poteau à incendie. Le montant des travaux s'élève à 81 181.40 euros hors taxes et compte tenu de la prise en charge du Syndicat à hauteur de 50 %, la participation communale totale est de **42 298.85 euros** hors taxes avec le poteau à incendie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes et conditions proposés par VENDEE EAU et autorise le maire à signer la convention.

### Avenants au marché de travaux de la mairie

Monsieur le Maire expose que des travaux supplémentaires doivent être envisagés pour le bureau passeport aménagé dans le bâtiment existant à l'arrière de la mairie, vu l'état de vétusté du sol et des murs. Des travaux de réfection totale du sol de doublage des murs et d'aménagement d'un plafond sont nécessaires.

Monsieur le Maire donne lecture des avenants qui en découlent :

SARL MANDIN LOT 2 - gros œuvre couverture zinguerie

Avenant n° 1 : remise à niveau du sol et coulage de la plate-forme : **1189.27 €** Hors taxes

Avenant n° 2 : reprise de l'enduit extérieur en cohérence avec l'extension **872.28 €** hors taxes

SARL CARPLAC LOT 5 - Cloisons sèches isolation

Avenant n° 1 - Isolation et doublage des murs intérieurs : **1 670.55 €** hors taxes

Sarl TECHNI PLAFONDS - LOT 6 plafonds suspendus

Avenant n° 1 - Fournitures et pose du plafond suspendu et laine de verre : **458.63 €** hors taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Valide les avenants au marché et autorise le Maire à les signer.**

### **Décision modificative n° 2 au budget principal**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une écriture de régularisation sur le financement CAF de l'extension de l'accueil de loisirs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'ouverture de crédits suivants :

Budget principal, section d'investissement :

Dépenses : article 1328 H.O. : 37 211.66 euros

Recettes : article 1641 : 37 211.66 euros

### **Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission communale des Impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Il indique que les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité présente :

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
M. Serge CARTERET	M. Gérard ROBLIN
- M. Robert DUPONT	- M. Daniel GIRAUD
- M. Gérard MELET	- M. Lucien QUAIRAULT
- M. Christian FORGERIT	- Mme Simone JIMENEZ
- M. Camille HERBRETEAU	- M. Eric RAMBAUD
- M. Robert ROCARD	- Mme Christine RICHARD
- M. Bernard PIVETEAU	- M. Pierre SACHOT
- M. Alain BRECHOTEAU	- M. Marcel DROUET
- Mme Chantale POTIER	- Mme Josette AUJARD
- Mme Huguette HAREL	- M. Gilbert LUCAS
- Mme Christine RICHARD	- M. Félix TRICHET
- M. Gilles BAROTIN	- M. André GROUSSIN